



LES PIEUX

Pêche : “Le combat continue”



Le comité de la pêche maritime de loisir de la Manche se réunissait au Rafiot. Vingt-quatre associations étaient présentes.

FLAMANVILLE

Lundi 8 octobre, le comité d'administration du comité de la pêche maritime de loisir de la Manche, représentant 24 associations, soit 2 564 adhérents, se réunissait. Concernant la pêche du bar, les membres du bureau se sont félicités de la décision du Conseil Européen d'ouvrir à nouveau la pêche de loisir du bar du 1^{er} octobre au 31 décembre, à raison d'un bar par pêcheur et par jour. “Nous saluons les élus qui nous ont soutenus, ainsi que le travail de la Fédéra-

tion Nationale de la Plaisance et des Pêches en mer (FNPP) qui n'a pas ménagé sa peine auprès des élus littoraux et de la commission européenne”.

Les démarches se poursuivront, puisqu'ils ont formulé le souhait d'un quota mensuel en 2019, une solution beaucoup mieux adaptée à leur activité.

Au sujet des pots patrimoniaux, l'association s'inquiète des tarifs des accès à la mer qu'utilisent les plaisanciers utilisant les cales de mises à l'eau, qu'ils qualifient

de prohibitifs. “Une tentative de médiation sera opérée auprès des services départementaux”.

Les plaisanciers ont également abordé le sujet des engins de relevage. Ils sont exaspérés par la multiplication des procédures. “Le texte qui régit les engins de relevage est ambigu. Il est urgent de revoir les dispositions du décret de 2006. Il faut arrêter de harceler les plaisanciers qui répondent à l'esprit du texte”. L'assemblée générale du comité aura lieu à Gatteville samedi 1^{er} décembre à 10 h.